

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement concernant le règlement sur les usages conditionnels numéro 448

Lors d'une séance publique tenue le 3 juin 2024, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement concernant le règlement sur les usages conditionnels numéro 448.

Ce projet de règlement vise à doter la municipalité d'un règlement sur les usages conditionnels. Les résidences de tourisme (toutes les zones) et les campings équestres (zones H1 et H4) seront assujettis à ce règlement.

L'illustration du plan de zonage peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'approbation référendaire.

Cette consultation publique aura lieu le 8 juillet 2024 à 19h.

Cette consultation publique permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

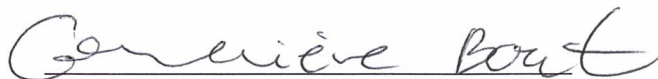
Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 4 JUIN 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 9 h et 17 h le 4 juin 2024.



Geneviève Boutin

Directrice générale et secrétaire-trésorière